

CONDUCTEURS DEMENAGEMENT

Suite à un accord déménagement en date du 7 juin 2006, les taux horaires applicables à ces conducteurs s'établissent au 1^{er} juillet 2006 comme suit :

Indice	Taux horaire
120 D	8.17
128 D	8.18
138 D	8.21
150 D	8.85

Indice	Taux horaire
120 DC1	8.18
128 DC1	8.41
138 DC1	8.44
150 DC1	8.87

Indice	Taux horaire
120 DC2	8.19
128 DC2	8.47
138 DC2	8.50
150DC2	8.94

N B :
Le SMIC ayant été revalorisé le 1^{er} juillet 2006 à 8.27 €/heure, tous les indices inférieurs seront mis à cette hauteur à cette même date

Ces salaires horaires sont ceux à l'embauche.